

**Discours d'introduction – Myriam EL KHOMRI**  
**Engagements des OPCA pour soutenir l'effort**  
**exceptionnel de formation en faveur des**  
**demandeurs d'emploi**

Mardi 21 mars 2017

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames et Messieurs les présidents, vice-présidents et directeurs  
des OPCA,

Messieurs les **Présidents et Vice-Présidents du FPSPP, Chers**  
**Dominique SCHOTT et Pierre POSSEME,**

**Messieurs les Présidents et Vice-Présidents du COPANEF, Chers**  
**Christian LAJOUX et Philippe DEBRUYNE,**

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants des conseils régionaux,  
Madame la directrice, Chère Carine CHEVRIER, Messieurs les  
Directeurs, Chers **Jean BASSERES et Jean-Marie MARX,**

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver ce matin, trois  
semaines après avoir signé ici même, le 28 février, en votre présence,  
l'avenant 2017 à la convention-cadre conclue en 2015 entre le Fonds  
Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et l'Etat, qui a

notamment permis de reconduire l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi autour de définition d'actions de formation innovantes.

En parallèle de la négociation menée avec les partenaires sociaux, les OPCA devaient aussi se mobiliser pleinement pour accompagner davantage de personnes en recherche d'emploi et s'associer à la prolongation du plan 500 000 formations supplémentaires sur le premier semestre 2017.

La séquence d'aujourd'hui, qui réunit tous les responsables politiques en matière de formation professionnelle - je salue la présence de Gérard Cherpion qui n'avait pu être présent le 28 février dernier - a pour objectif d'officialiser les engagements pris par les OPCA.

Vous le savez, le plan « 500 000 formations supplémentaires » annoncé par le Président de la République, le 18 janvier 2016, soutient une ambition forte : celle d'augmenter l'accès à la formation des personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiés. C'est un levier essentiel pour le retour à l'emploi, et les premiers résultats de la mise en œuvre du plan montrent la réalité de ce besoin et l'utilité de la formation.

L'objectif de doublement en 2016 des actions de formation a été atteint et collectivement nous pouvons nous en féliciter.

La prolongation de ce plan sur le premier semestre 2017 invite à poursuivre la mobilisation générale de l'ensemble des acteurs concernés :

- les conseils régionaux qui se sont engagés dans le déploiement de ce plan en contractualisant des engagements. A ce jour, 5 avenants aux conventions régionales sont en cours de signature dont celui de la Bretagne signé hier en présence de Clotilde VALTER, 5 lettres d'engagements ont été signées, 3 négociations sont bien avancées ;
- les partenaires sociaux qui ont poursuivi l'effort de financement qui avait été décidé en 2016 dans le cadre du FPSPP ;
- pôle emploi ;
- les opérateurs ;
- et l'appareil de formation.

Le 5 février 2016, j'avais souhaité échanger avec vous pour définir les conditions de participation des OPCA à l'élaboration de l'état des lieux des besoins en recrutement et en compétence des branches professionnelles et examiner les conditions d'une mobilisation, volontaire et exceptionnelle, des ressources humaines et financières au financement du plan 500 000 formations supplémentaires.

En concertation avec Bercy, nous avons diligenté une mission IGAS-IGF- CEGEFI afin de déterminer l'existence et le niveau de fonds propres qui pourraient être mobilisés au titre de la participation à l'effort de formation en faveur des personnes à la recherche d'un emploi, sans bien sûr pénaliser la formation des salariés dont les besoins sont importants.

Je sais que cette demande a pu être mal comprise et interprétée. Mais à la réunion de présentation du rapport de la mission, en janvier dernier, vous avez tous salué la méthode de travail, rigoureuse et partagée, que j'ai voulue transparente, et admis la nécessité de mettre un terme à cette antienne selon laquelle l'argent de la formation professionnelle serait une manne, qui plus est mal utilisée.

Je veux, ici, vous remercier d'avoir joué le jeu, de l'accueil et de l'esprit de collaboration dans lequel vous avez travaillé avec la mission.

Le travail remarquable de la mission a permis de faire la lumière sur le sujet, d'estimer le montant potentiellement mobilisable et surtout de mettre en perspective la nécessité d'une meilleure articulation entre la conduite des projets, la dynamique de gestion des moyens dans une perspective pluriannuelle.

Dans le respect des conclusions et des préconisations de la mission et comme cela a été discuté aussi avec les partenaires sociaux interprofessionnels, j'ai demandé à Carine Chevrier, Délégué Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle de discuter avec chacun d'entre vous pour analyser, dans le cadre d'engagements volontaires, la capacité de chacun des OPCA à accompagner la prolongation du plan 500 000 formations supplémentaires en 2017 et définir la nature des actions susceptibles d'être financées.

Très vite, vous avez indiqué votre volonté de vous inscrire dans cette démarche. En quelques semaines, la majorité des instances politiques des OPCA ont pu définir un mandat de négociation portant sur le montant des engagements et la nature des actions à conduire.

Je m'en félicite, à un double titre :

- Premièrement, le résultat en termes de niveau d'engagement est satisfaisant et montre que, dès lors que la cause est entendue, les OPCA sont au rendez-vous.

Pour les 15 OPCA qui sont aujourd'hui en capacité de s'engager, cela représente près de 54 000 actions de formation supplémentaires – soit 166 M€ - avec des objectifs d'utilisation de fonds qui sont cependant plus larges que la formation des demandeurs d'emploi mais qui se veulent pragmatiques, en réponse aux préoccupations propres à chacun des secteurs économiques que vous représentez. Le renforcement d'actions de formation en faveur des salariés est aussi un des axes de travail qui pût être, de façon marginale, retenue. En complémentarité aussi du nouvel appel à projet du FPSPP relatif à la formation des demandeurs d'asile et des réfugiés, vous avez aussi proposé de dégager des moyens supplémentaires (près de 12 M€) et je vous en remercie.

En ce qui concerne les OPCA qui ne se sont pas encore engagés dans cette démarche, il vous appartient de saisir votre gouvernance politique au plus vite, afin de disposer d'un mandat.

- Deuxièmement, la méthode de travail, qui a été privilégiée, a porté ces fruits. Elle a permis de dialoguer, de mener les analyses de situation, de développer une qualité d'écoute réciproque et propice à l'émergence de propositions d'engagements pragmatiques dans le respect des problématiques de chacun.

Cette méthode constitue LE cadre de référence qui permet d'avancer collectivement pour servir un objectif commun.

Le dialogue social, le quadripartisme sont la marque de ce quinquennat et ont montré qu'il y avait un chemin possible pour travailler ensemble, dans le respect des compétences des différents acteurs.

Nous allons, à la fin de notre réunion de travail, signer une lettre d'intention d'engagements qui devra se concrétiser par la suite, par la signature de conventions avec le ministère du travail pour en définir tous les aspects concrets. Je souhaite que l'ensemble des conventions soient signées, avant le 30 avril, afin d'activer les dispositifs et de mettre en œuvre les premières actions de formation.

Au-delà de l'engagement sur des moyens mobilisés, je tiens à saluer la qualité des relations et la confiance que nous avons su établir.

Vous avez démontré que vous saviez vous mobiliser rapidement et vous engager pour garantir un meilleur accès à la formation professionnelle, au-delà du champ plus naturel de vos interventions en faveur des salariés. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de soutenir collectivement, au-delà des statuts, l'effort de formation pour ceux qui en ont besoin et de répondre aux besoins de compétences des entreprises

Je suis persuadée que la mission d'intermédiation des OPCA et leur rôle de facilitateur/accompagnateur au service des organisations doivent être rendus plus lisibles, plus audibles. Vous devez, au sein des organisations de travail et des institutions, vous imposer comme un « bouclier » de protection des droits d'accès aux actions et aux financements en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés notamment dans des secteurs fragiles.

A cet égard, le maillage régional que vous avez, chacun d'entre vous, sût tisser est remarquable et vous permet d'offrir des services de proximité intégrant les spécificités régionales des bassins d'emploi et la réalité du terrain, qui sont une plus-value indéniable, pour les actifs, les entreprises et les territoires.

Je sais aussi que les OPCA sont inventifs, créatifs et ont le sens de l'innovation. L'innovation est capitale aujourd'hui. En ce sens, l'expérience tirée de ces conventions fournira des pistes pour adapter les dispositifs aux nouveaux besoins identifiés.



Dans ce cadre, la séquence de ce matin a été bâtie autour de deux temps et je remercie les intervenants de ce matin de leur prise de parole :

- un temps qui permettra de présenter l'offre de service mobilisable par les OPCA ;
- un temps qui illustrera la capacité des OPCA à innover pour répondre plus efficacement aux besoins ;

En vous remerciant tous pour votre présence ce matin, je passe la parole à Carine CHEVRIER qui va animer notre matinée.